

Ngounié/Victimes des éléphants qui dévastent sans cesse leurs plantations

Les populations de la Mougoula réclament des indemnités aux autorités

BPIM

Guietsou/Gabon

LES résidents du département de la Mougoula, dont Guietsou est le chef-lieu, ne savent plus à quel saint se vouer, face aux éléphants qui sèment sans cesse la famine dans cette contrée.

En effet, nonobstant les efforts qu'ils déploient afin de sécuriser leurs plantations, les pachydermes parviennent toujours à passer entre "les mailles des filets" pour dévaster leurs cultures.

C'est impuissants que des propriétaires de plantations assistent à ce désastre. Et pour cause ! L'éléphant est une espèce animale intégralement protégée par la réglementation en vigueur. Autrement dit, quiconque tue un pachyderme, pour quelque



Photo : APP/ L'Union

Une famille d'éléphants à la recherche de nourriture.

raison que ce soit, s'expose à la rigueur de la loi. Et à cet effet, les fonctionnaires des

Eaux et Forêts et les agents du parc national de la Mougoula-Doudou veillent au

grain, prêts à frapper. Dans l'impossibilité donc d'agir contre les animaux

dévastateurs, les victimes de ces ravages n'ont d'autre choix que de se tourner du

côté des autorités compétentes pour demander à être indemnisées pour le préjudice subi. Malheureusement, les plaintes déposées – certaines depuis deux ans – auprès de la direction provinciale des Eaux et Forêts de la Ngounié ne prospèrent guère. D'après une source autorisée, la déforestation, conséquence de l'intense activité des sociétés forestières dans la région, est pour quelque chose dans cette situation désolante. Car elle se traduit par la destruction de l'habitat des espèces fauniques, dont les éléphants. En plus, la population de cette espèce animale augmente sans cesse, protégée qu'elle est par la réglementation. Conséquence : des troupes de pachydermes sortent de plus en plus de leur habitat pour envahir l'environnement des humains.

Woleu-Ntem/Département de l'Okano/3e siège

Tables-bancs et panneaux solaires dans les villages

ENA

Libreville/Gabon

C'est le député de cette circonscription, Biveghe-bi-Ndong qui a fait don de ces biens d'équipements sociaux et éducatifs aux populations lors de son dernier séjour dans la localité.

POUR la rentrée scolaire qui va débuter dans quelques jours, les écoles du 3e siège du département de l'Okano (Doum-Doumazou qui s'étend jusqu'au chantier Siat dans les villages V1 et V2) viennent de se voir dotées de nouveaux tables-bancs. Le bienfaiteur de cet acte n'est autre que le député de cette circonscription, Wilfried Biveghe-bi-Ndong, qui a sillonné la contrée dernièrement. Plusieurs écoles qui connaissaient une pénurie de ce matériel indispensable à un meilleur apprentissage en ont bénéficié. Il faut dire que le parlementaire avait une besace assez chargée lorsqu'il y est descendu. En effet, outre l'offre de tables bancs, il devait également procéder à l'installation des panneaux solaires dans les villages, leur apportant ainsi de la lumière la nuit.

Occasion aussi pour le député de remercier les populations qui, à travers leurs suffrages lors des élections couplées législatives/locales d'octobre 2018, ont permis à la liste du PDG d'accéder au Palais Léon Mba, siège de l'Assemblée nationale.



Photo : Antoine Essone Ndong

Le député Wilfried Biveghe-bi-Ndong (à gauche) a également offert des kits solaires aux populations. Ici, l'implantation d'un kit dans un village.



Photo : Antoine Essone Ndong

Le parlementaire échangeant avec les populations locales.

Une liste conduite, pour le compte de ce canton Doum-Doumandzou, par la candidate Françoise Assengone Obame (aujourd'hui membre du gouvernement), dont il est le suppléant siégeant actuellement au Parlement. Opportunité aussi de revenir sur le travail parlementaire de la première session dite "session des lois". À ce niveau, a-t-il expliqué, une quinzaine de textes ont été adoptés dont la plupart auront un impact social. Au nombre de celles-ci, le député Wilfried Biveghe-bi-Ndong a cité le projet de loi portant réglementation du secteur des hydrocarbures. Ses nouvelles dispositions sont destinées à rendre le secteur plus attractif aux yeux des investisseurs. Parmi ces textes également, les projets de lois autorisant l'État gabonais à contracter des emprunts



Photo : Antoine Essone Ndong

Les tables-bancs offerts aux écoles de la contrée.

auprès des organismes financiers internationaux en vue de réaliser des investissements socio-économiques et améliorer le

bien-être des populations. D'autres textes de lois ont également été examinés et adoptés. C'est la cas de la proposition de résolution

portant modification du règlement de l'Assemblée nationale ; du projet de loi organique fixant l'organisation, la composition, la

compétence et le fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire ; du projet de loi organique fixant l'organisation, la composition, la compétence et les règles de fonctionnement de la procédure applicable devant la Cour de Justice de la République gabonaise ; du projet de loi autorisant la ratification du compromis portant saisine de la Cour internationale de justice à propos du différend frontalier sur l'île Mbanie entre la République gabonaise et la Guinée Équatoriale ; du projet de loi autorisant le président de la République à légiférer par ordonnance pendant l'intersession parlementaire... Il devait également s'appesantir sur le fait que durant cette première session, le Palais Léon Mba a reçu les membres du gouvernement dans le cadre des "Questions orales".